



Présence Internationale

Rue de la Linière, 11
1060 Bruxelles
Tél: 02/609 44 05
Email: pbibelgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.net
CCP: 000-1668395-92
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
9/2484

N° 92

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Editorial

Dans ce numéro de *Présence internationale*, nous consacrons un article sur une campagne médiatique dont PBI et d'autres organisations de défense des droits humains ont eu à souffrir ces derniers mois en Colombie. Dans la presse nationale colombienne mais aussi dans un journal international, plusieurs articles insinuaient que diverses organisations de défense des droits humains, dont les Brigades de Paix Internationales, collaboraient avec la guérilla. Même si ce n'est pas la première fois que PBI doit faire face à ce genre de diffamation, c'est pour nous l'occasion de revenir ici sur un des principes de base de l'accompagnement international et de l'observation en matière de droits humains : l'impartialité.

Cette attitude, qui consiste littéralement à ne pas prendre parti, constitue un principe d'action clé pour de nombreux acteurs intervenant dans des conflits. L'équité dans des situations conflictuelles extrêmes doit reposer sur quelques repères fermes, des règles simples, des droits fondamentaux. Au cœur de la violence, c'est le droit à la vie qui prime, à savoir le droit aux soins médicaux pour les blessés, aux vivres pour les affamés, etc. Pour le Comité International de la Croix Rouge (CICR), par exemple, comme pour d'autres ONG humanitaires, le besoin est le critère opérationnel fondamental.

Les Brigades de Paix Internationales prétendent appliquer dans le domaine des droits humains le même principe que le CICR dans le champ des droits de la guerre. Les équipes de PBI interviennent en soutien des droits fondamentaux d'acteurs de la société civile engagés dans des conflits politiques, économiques, sociaux et culturels. Leur intervention consiste à rappeler aux autorités des pays où elles travaillent, leurs devoirs en matière de protection des citoyens et les droits de ceux-ci à s'organiser légalement. En fait, la mission de PBI ne vise pas tant à la défense de tel ou tel partenaire qu'à celle des droits fondamentaux de tous les acteurs du conflit. En ce sens, elle est bien impartiale. Quant aux acteurs illégaux ou non pacifiques, il va de soi que PBI veille à ne pas les accompagner, ne serait-ce que parce que ces derniers utilisent des armes ou bafouent le droit.

Outre les articles sur la Colombie, le présent numéro vous présente deux interviews assez poignantes de militants de droits humains que PBI a accompagnés ou accompagnent encore en Indonésie et au Népal. Enfin, nous avons le plaisir aussi de vous livrer un texte non moins émouvant de notre volontaire néerlandophone Frauke Decoodt, qui se trouve dans l'équipe du Guatemala depuis janvier 2010.

Dans ce numéro...

Colombie

Campagne médiatique de diffamation contre PBI et d'autres organisations
Page 2

Elections : sombre bilan pour les droits humains
Page 3

Guatemala

Oceanen van onrecht
Page 4

Indonésie

Entretien avec Suciwati Munir
Page 5

Népal

En mémoire de Jai Kishor Labh
Page 6



Colombie

Campagne médiatique de diffamation contre PBI-Colombie et plusieurs organisations accompagnées en Uraba

Le 14 décembre dernier, le *Wall Street Journal* (USA) publiait un article intitulé « Les ONG amies des FARC », où se trouvaient ouvertement accusées plusieurs associations accompagnées par PBI (la Communauté de Paix de San José de Apartadó, la Commission inter-ecclésiastique Justice et Paix (CIJP), le Comité des droits humains Luis Eduardo Guerra) ainsi que PBI elle-même, de collaborer avec les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC). Cet article a marqué le début d'une intense campagne de diffamation conduisant certains journalistes à dénoncer la CIJP et PBI comme les « auteurs intellectuels » de l'assassinat de deux leaders afro-colombiens de la région de Curvaradó.

Le concept de « señalamiento ».

Ce n'est malheureusement pas la première fois que les associations accompagnées par PBI doivent faire face à de telles insinuations. Les défenseurs colombiens, qui travaillent sur les crimes commis par l'Etat, ont même donné un nom à cette stratégie qui est passée dans le jargon populaire sous le nom de « señalamiento » (signalement) et qui consiste à accuser publiquement une personne ou une organisation de collaborer avec l'insurrection ou, plus directement, de soutenir la guérilla.

Dans un pays où la société civile est très marquée par la présence des armes, où l'Etat de droit est bien souvent absent et où la priorité de la politique intérieure est de lutter contre le terrorisme, signaler que quelqu'un appartient à une des factions en lutte signifie souvent le condamner à une mort violente... surtout dans le cas de défenseurs pour la plupart déjà menacés. Face à l'amplitude du problème, une directive du Ministère de la Défense a été émise à ce sujet. Les lacunes de l'Etat colombien en la matière ont été à maintes reprises dénoncées au cours de l'année 2009.

Que les défenseurs locaux de droits humains soient couramment victimes de ce type d'insinuations constitue un fait indéniable aux yeux des volontaires de PBI sur le terrain (sans compter les entretiens à caractère privé avec les autorités colombiennes). En 2009, PBI a répertorié une vingtaine d'articles de journaux nationaux à caractère diffamatoire. Mais que ces insinuations soient divulguées à l'échelle internationale dans de grands journaux comme le *Wall Street Journal* est plus que préoccupant en termes de conséquences : perte d'appuis internationaux politiques et financiers, légitimation d'une stratégie de répression des défenseurs et légitimation d'informations peu crédibles.

Peu de temps après la sortie de cet article, deux leaders de la zone du Bajo Atrato (zone de Curvaradó et Jiguamiandó) où la CIJP accompagne une partie des communautés retournées sur leurs terres, furent assassinés : les faits ont été le jour même imputés à la guérilla, sans enquête préliminaire. A ce jour, les résultats de l'enquête n'ont toujours pas été communiqués. Immédiatement après cet acte criminel, les journalistes qui, durant toute l'année avaient été les auteurs réguliers des insinuations les plus contestables, se référant à

l'article du *Wall Street Journal*, ont publié une série d'articles suivant la même dialectique, allant jusqu'à accuser la CIJP et PBI d'être les « auteurs intellectuels » du crime. Syllogisme imparable : les ONG sont le bras civil des FARC dans la zone, le meurtre a été commis par les FARC, donc les ONG sont coupables du crime. PBI et la CIJP ont bien entendu exprimé leur profonde tristesse face à ce double crime, démenti publiquement ces accusations sans plus de fondements majeurs que la plume de quelques journalistes, et exigé que l'enquête sur ce crime soit effective et les coupables jugés.



Réponse de PBI

PBI a dû élaborer un plan d'intervention face à ces attaques. Notre réseau d'appui, le corps diplomatique et les Nations unies ont d'ores et déjà exprimé tout leur soutien au travail de protection de PBI. Nous avons répondu directement au *Wall Street Journal* dans un droit de réponse qui a été publié. Un communiqué public de PBI a été aussi publié sur le site de l'organisation. De même, les organisations accompagnées ont elles aussi réalisé un travail d'éclaircissement des faits et de propositions concrètes. Enfin, dans chacune de nos entrevues, nous réitérons notre inquiétude et la nécessité d'obtenir une déclaration publique du gouvernement rétablissant la réputation et la légitimité des communautés et organisations accompagnées victimes des diffamations. Dans le contexte actuel du conflit colombien, faire connaître l'impartialité des ONG et des défenseurs est plus que nécessaire pour continuer de protéger le travail qui se fait en faveur des droits humains.

Frédéric Latour



Colombie

Elections : sombre bilan pour les droits humains

A quelques mois des présidentielles du 30 mai 2010 en Colombie, la tension monte. Dans un contexte où plus de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, où le conflit a fait près de quatre millions de déplacés internes, où le taux d'impunité pour les violations des droits humains dépasse les 90% et où les scandales liés à la parapolitique et à la corruption éclatent régulièrement, le président Álvaro Uribe garde sa popularité. Après huit ans de gouvernement Uribe, une page se tourne peut-être pour la Colombie. A moins que la politique d'Uribe ne perdure après son départ.

Afin d'éviter les dérives dictatoriales, le principe de non-réélection avait longtemps été une règle d'or en Amérique latine. Or, les mandats successifs semblent être revenus à la mode. Pourtant, Álvaro Uribe n'a pas pu faire passer un référendum qui lui aurait permis d'être élu une troisième fois. Le 26 février 2010, la Cour constitutionnelle a invalidé une loi organisant un référendum pour permettre au chef d'État de se présenter à la présidentielle du 30 mai.

Outre ce référendum, le président Uribe est assez critiqué. Avant de remporter ses premières élections pour la présidence de la République, Álvaro Uribe, avocat de formation, était gouverneur du département d'Antioquia. Dans cette fonction, il a créé les *Convivir*, sortes de coopératives privées de sécurité, considérées par la suite comme inconstitutionnelles et portant les germes du paramilitarisme dans le pays. La Commission colombienne des juristes accuse les paramilitaires d'être responsables de la majorité des violations des droits humains durant le premier mandat d'Uribe. La ligne politique que suit Álvaro Uribe, appuyée financièrement par les Etats-Unis, est celle de la « sécurité démocratique » ; elle mise sur la lutte armée pour en finir avec le trafic de drogue et les mouvements insurrectionnels.

Une popularité qui surpasse les scandales

De nombreux résultats donnent l'impression que, sous la présidence d'Uribe, la Colombie se porte mieux : son succès militaire contre la guérilla des FARC, les libérations d'otages, la sécurité renforcée sur les axes routiers, la croissance économique ou les programmes d'assistance aux populations démunies. Pourtant, si la sécurité publique s'est améliorée, de nombreux scandales secouent régulièrement le pays. Quarante membres du Congrès, provenant pour la plupart de la coalition pro-Uribe, sont soupçonnés d'avoir entretenu des liens avec les paramilitaires. La loi 975, dite « Justice et paix », introduite en 2005 pour faciliter la démobilisation des paramilitaires « repentis », a été critiquée car elle conduit à l'impunité de leurs crimes. La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme a dénoncé les insuffisances de cette loi en matière de droit des victimes. Les organisations de droits humains ont enregistré, entre 2002 et 2007, une augmentation de 86% des cas d'exécutions extrajudiciaires attribuées à la force publique colombienne. Dans le contexte colombien, le déplacement et l'exécution organisée de civils, qui sont ensuite présentés par l'armée comme des « guérilleros morts au combat », est en effet une pratique très

courante. En 2009, le Département administratif de sécurité a été accusé d'intercepter les téléphones et courriels de journalistes, de fonctionnaires de justice et de membres d'organisations de défense des droits humains, ceci de manière illégale depuis sept ans.

Un combat étouffé

Alirio Uribe, du Collectif d'Avocats José Alvear Restrepo (CCA JAR), accompagné par PBI depuis plus de dix ans, déplore notamment que les attaques contre les défenseurs des droits humains n'ont pas diminué sous la présidence d'Uribe : « Nous sommes considérés comme ennemis du gouvernement et poursuivis ». Il ajoute que les militants en faveur des droits humains sont régulièrement victimes de montages judiciaires, un processus pénal appuyé par des preuves sans fondement utilisé par la justice colombienne pour les décrédibiliser et justifier les attaques. Selon la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour les défenseurs des droits humains, « ces processus font partie d'une stratégie pour faire taire les défenseurs des droits humains ». Après sa visite en septembre 2009, la représentante spéciale a souligné « la stigmatisation systématique dont sont victimes les défenseurs des droits humains par des fonctionnaires publics », ce qui altère également leur sécurité.

Des perspectives internationales polarisées

La Colombie, considérée comme un des derniers bastions répondant à la stratégie néolibérale occidentale en Amérique latine, profite des investissements économiques occidentaux. L'accord conclu avec la Suisse ou les négociations avec l'Union européenne pour ratifier un tel traité soulignent l'intérêt du partenariat économique. Les Etats-Unis viennent d'y obtenir l'autorisation d'utiliser sept bases militaires, même si la ratification d'un accord avec la Colombie est retardée par la mise en lumière de violations massives des droits humains.

Pendant que les milieux économiques comptent sur la poursuite de l'« uribisme », les défenseurs des droits humains locaux et internationaux craignent les effets de cette politique sur la démocratie en Colombie. Afin de rendre la communauté internationale attentive à l'intensification des montages judiciaires, des diffamations et des attaques contre des activistes des dernières années, une coalition de plus de 230 organisations a lancé, fin 2009, la « Campagne internationale pour la protection des défenseurs des droits humains ».

Irène Collaud



Guatemala

Oceanen van onrecht

Sedert het begin van dit jaar is de Belgische vrijwilligster Frauke Decoodt actief in het PBI-team in Guatemala. Zij bezorgde ons haar impressies....

Aangezien ik ondertussen al meer dan 4 maanden in Guatemala vertoef, en wat meer is, al 4 maanden het jasje van PBI-Guatemala heb aangetrokken, treft het mij om enkele woorden te schrijven voor PBI België. Waar begint men en wat schrijft men over een ervaring als deze : mensenrechtenactivisten bijstaan die bedreigd worden? Het klinkt stouter dan het misschien wel is. Maar het is zeker ook niet niets.

Mijn eerste weken hier was ik vol ongeduld om de mensen te leren kennen voor wie PBI werkt en waar ik het voorbije jaar zoveel over gelezen had. Gaandeweg veranderden de mensen op papier in mensen van vlees en bloed en groeide mijn ontzag voor hen nog meer. Overal ter wereld verdienen mensen respect en steun indien ze een steentje proberen te verleggen in de rivieren van onrecht, of de rivieren zelf proberen te verleggen. In een land als Guatemala moeten mensenrechtenverdedigers het opnemen tegen oceanen van onrecht.

Hoewel de boeken en artikels me al een beeld gaven van het onrecht waarin Guatemala verdrinkt, werd ook die realiteit voelbaarder en echter sinds ik hier voet aan wal zette. Na enkele maanden besepte ik plots dat er vaak geen dag voorbij gaat dat ik niet over moorden, verkrachtingen, afpersingen en bedreigingen hoor. De oorzaken en gevolgen van al dat onrecht zijn zo complex dat je de draad verliest tussen oorzaak en gevolg, geschiedenis en heden, 'slechten' en 'goeden', zwart en wit. Waarschijnlijk is dat juist de essentie van de uitzichtloosheid van een maatschappij doordrongen van geweld.

Wat me het meest treft bij de mensen met wie we werken, de mensen die op bezoek komen in onze vele 'cenas de coyuntura', en de andere vele personen die we al dan niet ontmoeten, is dat zij de hoop niet verliezen in deze zeeën van onrecht, dat zij blijven de nood en de kracht vinden om te blijven vechten.

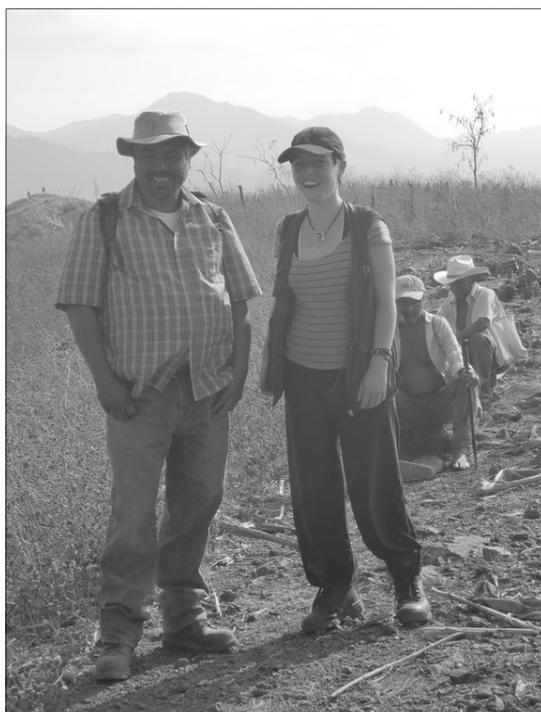
Gaandeweg leerde ik ook dat niet alle Guatemalteken waar we mee werken, uit hetzelfde vlees en bloed gesneden zijn. Sommigen verliezen, begrijpelijk, wel de hoop en de kracht. Voor sommigen zijn we de zoveelste vrijwilliger van PBI die ze ontmoeten en bijgevolg voel ik me soms meer een personificatie van de

institutie (PBI) dan een persoon bij hen. Sommigen vertellen je hoeveel PBI voor hen betekend heeft en welk verschil dat uitmaakte, anderen koesteren soms onredelijke verwachtingen.

Soms dienen we voor hun veiligheid, soms slechts voor hun 'public relations', hoewel de contacten met binnenlandse en buitenlandse autoriteiten en onze verspreiding van informatie over hun situatie natuurlijk ook hun veiligheid vergroot.

Soms vlot het contact en het vertrouwen zoals tussen oude vrienden, soms gaat dat met horten en stoten. Gaandeweg accepteer ik ook dat we niet iedereen kunnen helpen die dat vraagt en soms had ik liever wat meer tijd doorgebracht met de mensen die we helpen, tijd om hen wat beter te leren kennen en zij ons.

Tijd. Dat blijkt het grote pijnpunt voor PBI. Nooit is er tijd genoeg. Nooit lijken er personen genoeg om een iets leefbaarder tijdsschema te bereiken. De taken die werken bij PBI inhoudt, zijn eindeloos en het leven dat je naast je werk kan opbouwen bijgevolg miniem. Dat blijkt mijn grote frustratie te zijn. Ik heb het gevoel dat ik op het einde van dit jaar zal kunnen zeggen dat ik een jaar in Guatemala gewerkt heb, en veel bewonderenswaardige mensen ontmoet heb, en enorm veel geleerd heb; maar ik zal niet kunnen zeggen dat ik een jaar in Guatemala geleefd heb. Toch zou ik deze ervaring voor niets zou willen ruilen en ben ik dankbaar het Guatemala te leren kennen van de Guatemalteken.



De vrijwilligster Frauke met mensen van de gemeenschap Nuevo Dia

Frauke Decoodt



Indonésie

Entretien avec Suciwati Munir

Suciwati s'est engagée dans une quête judiciaire sans relâche pour que justice soit faite suite à l'assassinat de son mari, Munir Said Thalib, un des leaders de la défense des droits humains en Indonésie. Suciwati a demandé à PBI un accompagnement protecteur après le décès de son mari. De passage en Europe en février dernier, elle a répondu aux questions de PBI-France.

Pourriez-vous tout d'abord dire quelques mots sur votre parcours personnel et votre rencontre avec Munir ?

Je suis née à Malang sur l'île de Java. C'est là que j'ai grandi et que j'ai poursuivi des études à la suite desquelles j'ai commencé à enseigner. Au début des années 1990, je me suis impliquée dans la lutte contre les abus subis par les femmes dans le cadre de leur travail. L'association que j'ai créée avait pour but de les informer de leurs droits et de les accompagner dans leur combat contre le harcèlement dont elles étaient victimes. C'est dans ce contexte que j'ai rencontré mon mari, Munir, en 1991. Avocat, il était très actif dans la défense des droits des travailleurs à Malang. Nous nous sommes mariés et avons déménagé à Jakarta, où nous avons eu deux enfants.

Quelles ont été les grandes lignes du parcours de Munir et de quelle façon a-t-il contribué à la défense des droits de l'Homme en Indonésie ?

Munir s'est impliqué très tôt dans la défense des droits des travailleurs, notamment à travers les différents mandats qu'il a tenus au sein de la Fondation indonésienne d'aide juridique. Il a beaucoup œuvré pour faire avancer le combat des travailleurs victimes de la répression militaire et leur quête de la justice dans la non-violence. L'association Kontras (Commission pour les disparitions et les victimes de violences) fut mise sur pied par Munir ainsi que des ONG et des associations étudiantes en 1998. Avec Kontras, Munir participa à de nombreuses campagnes visant à réinstaurer la démocratie et la justice en Indonésie – notamment à travers la défense des victimes du régime militaire de Suharto, qui était resté 32 années au pouvoir. Munir fut aussi l'un des premiers – et des seuls – à élever la voix contre les violations des droits de l'Homme au Timor Oriental, en Papouasie et à Aceh. Il s'était fait le porte-parole des victimes et ne reculait devant rien pour obtenir justice, il n'avait pas peur de désigner les coupables, d'apporter des preuves, ce qui lui a valu de nombreuses menaces. Dès 2000, il avait commencé à voyager pour mener son combat au-delà des frontières indonésiennes. C'est lors de l'un de ses déplacements, dans le vol qui le transportait vers Amsterdam, qu'il a été em-

poisonné à l'arsenic le 7 septembre 2004. Mais son héritage dans notre pays continue de grandir – il a été et restera une source d'inspiration pour le peuple indonésien. De plus, Kontras a contribué à la création d'institutions qui ont vu le jour au cours des dernières années, telles que la Commission et la Cour des droits de l'Homme.

Vous avez vous-même entrepris une campagne sans relâche pour que justice soit faite. Quelles en sont les principales lignes ?

Nous avons créé le Comité d'action de solidarité pour Munir (KASUM). J'ai aussi aidé à la formation du Réseau de solidarité de familles des victimes (JSKK). Depuis deux ans, je travaille pour la Fondation Tifa, une association indonésienne œuvrant pour une société ouverte et démocratique. Comme vous le savez, de nombreuses procédures ont été entreprises auprès du système

judiciaire indonésien pour que les vrais coupables de la mort de mon mari soient désignés et jugés. De plus, avec KASUM et l'aide de la société civile, nous sommes parvenus à sensibiliser l'opinion internationale. A beaucoup d'égards, le cas de Munir est devenu la pierre angulaire de la lutte contre l'impunité et pour la défense des droits de l'homme en Indonésie.

C'est dans le cadre de cette quête judiciaire que vous effectuez

cette tournée à l'étranger. Qu'attendez-vous de votre séjour en France ?

L'appui de la communauté internationale est essentiel car il nous aide à faire pression sur le gouvernement indonésien. PBI nous a d'ailleurs apporté un soutien important dans le cadre de notre campagne auprès de pays clés comme la France. J'attends beaucoup de ma rencontre avec les représentants de votre Parlement, et j'espère qu'il sera possible de mettre en place un réseau de soutien durable. La résolution du problème passe par une action concertée entre les gouvernements des pays étrangers, la société civile et les associations d'aide juridique. Toute avancée concernant le cas de Munir aura un impact plus général sur la situation des droits de l'Homme en Indonésie.

Propos recueillis par Anne-Caroline Duplat



La militante Suciwati Munir



Népal

En mémoire de Jai Kishor Labh

Avocat et défenseur des droits humains depuis longtemps, Jai Kishor Labh est mort le 18 avril. Il avait été personnellement touché par le conflit et l'impunité sévissant au Népal quand son fils Sanjeev et quatre autres jeunes hommes disparurent en 2003 du fait des autorités locales. En dépit de sa pauvreté et de sa santé fragile, Jai Kishor a travaillé sans relâche à résoudre l'affaire des cinq jeunes gens disparus et à promouvoir le respect des droits humains au Népal. Il était accompagné par les volontaires de PBI au Népal. L'organisation lui rend hommage en présentant une interview réalisée fin 2009.

Pourriez-vous expliquer votre cas ?

J'ai monté un dossier relatif à la disparition et à l'exécution extrajudiciaire dont a été victime mon fils, qui a été arrêté dans la région de Janakpur le 8 octobre 2003. Deux ans plus tard, l'Armée du Népal m'a adressé un courrier m'informant que mon fils et les quatre étudiants arrêtés avec lui avaient été tués dans le Janakpur le jour même de leur arrestation. Sur ordre de la Commission nationale des droits de l'Homme (NHRC), la police népalaise forma un comité d'enquête dirigé par le Député inspecteur général (DIG), qui remit un rapport au NHRC, précisant que la police avait arrêté mon fils et les quatre autres étudiants, et les avait emmenés dans une caserne de l'armée népalaise. Après cela, la police fit savoir qu'elle ne pouvait conduire plus avant l'investigation car il n'existait aucune trace de mon fils et des quatre autres étudiants après qu'ils eurent été admis dans les installations militaires. J'ai déposé un premier rapport d'incident (FIR) auprès du bureau de police (DPO) de Dhanusha, où le Superintendant du DPO consigna ma requête dans le registre général mais pas dans le registre légal. Il a alors identifié l'emplacement supposé où furent enterrés les cinq jeunes gens mais n'a ensuite rien fait. Par la suite, j'ai formé un recours devant la Cour suprême, exigeant que ma requête soit consignée dans le registre légal du DPO et que mon cas soit révisé selon la loi nationale en vigueur. Mais rien n'a été fait. Ils ne sont pas enclins à résoudre cette affaire, juste à la faire trainer en longueur. Ainsi, je fais de mon mieux pour la faire avancer. Beaucoup d'organismes et de particuliers nationaux et internationaux exercent également une certaine pression sur la police afin de la pousser à étudier mon cas. Il est profondément regrettable de constater que rien n'est fait alors même que le chef du gouvernement a déclaré que des efforts sont déployés pour l'investigation en matière de violations graves de droits humains.

Comment votre famille gère-t-elle le fait que cela prenne autant d'années afin d'obtenir justice pour votre fils ?

Ma famille est très triste de ne pas obtenir justice ; elle est harcelée ; elle est en train de perdre tout espoir en la justice. Mais je suis encore plein d'espoir. Je me consacre au cas même si cela me prend beaucoup de temps. J'espère qu'à un moment donné, la justice viendra. Je suis diabétique et j'ai le cœur malade : je peux mourir avant que justice ne soit rendue. J'aimerais des lors en appeler au Premier ministre, au Ministre concerné et à tous les acteurs en présence, pour qu'ils prennent les violations des droits humains au sérieux et considèrent comme prioritaire d'enquêter sur des cas comme celui de la disparition de mon fils et de rendre la justice. Autrement, ceci poussera la société à se demander, si un avocat, défenseur de droits humains, ne peut pas obtenir gain de cause, comment dès lors le citoyen moyen peut-il espérer que justice lui soit rendue. La paix au Népal ne peut pas s'établir sans justice. La justice devra être rendue aux victimes et aux familles des victimes pour une paix durable, mais je pense que cela prendra du temps. En attendant, ma famille et les familles d'autres victimes sont harcelées et perdent espoir en la justice. Ce n'est pas bon pour la démocratie et la paix, raison pour laquelle tous les militants des droits humains devraient faire plus pour l'établissement de la justice au profit des familles de victimes.



L'avocat Jai Kishor Labh accompagné par PBI fin 2009

Qu'est-ce qui vous fait tenir ? Pourquoi n'avez-vous pas abandonné espoir ?

Ce qui nourrit mon espoir, c'est ce qu'on pourrait appeler « l'amour de la loi » : s'il y a une règle de droit, la loi s'assurera que des cas comme celui de la disparition de mon fils soient étudiés et les auteurs punis. La loi qui existe ici dispose que quiconque viole les droits humains doit être puni. Cela est clairement exprimé dans le droit. Je suis donc plein d'espoir en ce qui concerne le fait qu'un jour viendra ou la justice régnera.

Propos extraits du bulletin de PBI-Népal et traduits par Raphaël Morlat

